



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 17 juin 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Avancement à la classe exceptionnelle
des professeurs d'EPS**

- Campagne 2019 -

Nombre d'agents promouvables:

	Vivier 1	Vivier 2 Uniquement
Agents éligibles	188	72
Candidatures déposées	50	
Candidatures validées	18 - 8 viv1 - 10 viv 1 + 2	
Contingents de promotions	19	4 (5,56%)

Avis formulés par les chefs d'établissement et IA-IPR :

Les chefs d'établissement et IA-IPR ont été invités à formuler des avis se répartissant entre les 4 items suivants et respectant la répartition suivante :

	Vivier 1	Vivier 2 uniquement
Avis excellent	20%	5%
Avis très satisfaisant	40%	30%
Avis satisfaisant		
Avis Insatisfaisant		

Avis formulés par la Rectrice :

1 – Contingents à respecter :

Les avis de la Rectrice se répartissent entre 4 degrés d'appréciation :

- excellent
- très satisfaisant
- satisfaisant
- insatisfaisant

Compte tenu des effectifs d'agents promouvables au titre de chacun des viviers, le nombre d'avis 'excellent' et 'très satisfaisant' ne peut excéder les contingents suivants :

Vivier 1 :	4 avis excellent 8 avis très satisfaisant
Vivier 2 :	4 avis excellent 22 avis très satisfaisant

2 – Méthodologie

En fonction de ces contingents, les avis de la Rectrice ont été attribués :

- a) En tenant compte des avis des primo-évaluateurs (chefs d'établissement et inspecteurs) sur le parcours professionnel de chaque agent.
- b) En prenant en considération la parité.
- c) En cas d'égalité, les agents ont été départagés en prenant en compte l'échelon (pour le vivier 1) puis l'ancienneté dans l'échelon

Elaboration des propositions :

1 – Application du barème :

Le barème retenu pour procéder au classement des dossiers est le suivant :

Valorisation de l'avis de la Rectrice

A chaque degré d'appréciation correspond un niveau de bonification :

Excellent :	140 points
Très satisfaisant :	90 points
Satisfaisant :	40 points
Insatisfaisant :	0 point

Prise en compte de l'échelon et de l'ancienneté dans l'échelon :

Échelon et ancienneté au 31 août 2019	valorisation de l'ancienneté (sauf avis insatisfaisant)
3e échelon hcl sans ancienneté	3
3e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours	6
3e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours	9
4e échelon hcl sans ancienneté	12
4e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours	15
4e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours	18
4e échelon hcl ancienneté comprise entre 2 ans et 2 ans 5 mois 29 jours	21
5e échelon hcl sans ancienneté	24
5e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours	27
5e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours	30
5e échelon hcl ancienneté comprise entre 2 ans et 2 ans 11 mois 29 jours	33
6e échelon hcl sans ancienneté	36
6e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours	39
6e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours	42
6e échelon hcl ancienneté comprise entre 2 ans et 2 ans 11 mois 29 jours	45
6e échelon hcl ancienneté égale ou supérieure à 3 ans	48

L'ancienneté dans la plage d'appel d'un agent ayant une appréciation insatisfaisant » n'est pas valorisée

Les enseignants promouvables ont ensuite été classés par ordre décroissant du barème.

2 – Elaboration des propositions :

Vivier 1 :

Compte tenu du contingent de promotions (19) et du nombre de candidats (18), tous les enseignants éligibles au vivier 1 peuvent être promus.

Vivier 2 :

4 promotions peuvent être accordés au titre du second vivier.

Les propositions d'avancement ont été établies après avoir préalablement exclu les enseignants déjà proposés dans le cadre du vivier 1

➔ Les quatre enseignants ayant un barème égal à 188 sont proposés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 17 juin 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Avancement à l'échelon spécial des
PROFESSEURS D'EPS
- Campagne 2019 -**

Nombre d'agents promouvables:

Agents éligibles (au moins 3 ans au 4 ^{ème} échelon de la classe exceptionnelle)	10
Contingent de promotions	2

**Reprise des avis formulés dans le cadre des avancements à la
classe exceptionnelle 2017 ou 2018 :**

Comme pour la campagne précédente, les propositions d'avancement à l'échelon spécial s'appuient sur les avis portés par la Rectrice dans le cadre des campagnes 2017 ou 2018 d'avancement à la hors classe, tout en portant une attention particulière à la répartition des promotions entre hommes et femmes.

	Avis de la Rectrice
Avis excellent	5
Avis très satisfaisant	4
Avis satisfaisant	1
Avis Insatisfaisant	

Les agents promouvables ont été classés

- ⇒ en fonction de l'avis de la Rectrice (5 enseignants avec un avis excellent)
- ⇒ en fonction des avis des primo-évaluateurs (3 enseignants ont reçu un avis excellent des deux évaluateurs)
- ⇒ puis par ordre décroissant d'ancienneté dans l'échelon.

S'agissant de la répartition hommes / femmes des personnels éligibles, on relève les données suivantes :

	Éligibles	Promus
Hommes	6	1 (16,6%)
Femmes	4	1 (25%)